



Commune les Bouchoux

Conseil Municipal du 27 mai 2016 Compte rendu

Présents : Patrick ABRAHAM, Émilie BLANC, Jacques COLIN, René COLLIGNON, Jean Marc DELBOS, Alexandra DEPRAZ, Jérôme GRENARD, Bernard HANSBERGER, Magali HENROTTE, Isabelle HEURTIER, Armand PERRIER

Secrétaire de séance : René COLLIGNON

Présence de Patricia MURTIN

Arrivée de Jacques COLIN à 20 h 34

Ouverture de séance à 20 h 15.

Approbation du Procès-verbal de la réunion du 29 avril 2016

Patrick Abraham remarque que, concernant les attributions des subventions, il avait demandé de mettre en réserve la totalité des subventions.

Le procès-verbal de la réunion du 29 avril 2016 est approuvé avec 1 abstention (Bernard Hansberger, absent le 29 avril)

1-Délégation au maire

Attribution du logement de la mairie : Ce logement est maintenant occupé par Messieurs Thierry Vuillemand et Bruno Lecomte depuis le 1^{er} mai, celui de la Poste sera occupé à partir du 1^{er} juin par Mme Sophie Lozneau.

2 – Droit de Prémption Urbain

L'ancien presbytère est mis en vente par l'Association diocésaine de Saint Claude. Il est situé dans la zone où la commune pourrait prétendre au droit de préemption. Il est précisé que pour pouvoir faire usage du droit de préemption, une commune doit avoir un projet précis pour le bâtiment concerné.

Après délibération et vote, la commune décide, à l'unanimité des présents (10), de ne pas faire usage de son droit de préemption urbain.

Arrivée de Jacques Colin à 20 h 34

2- Convention d'adhésion pluriannuelle aux services mutualisés du service informatique du SIDEC

René Collignon présente la convention proposée par le SIDEC pour l'adhésion aux services mutualisés du service informatique du Sidec pour un montant de 3150 € dont 260 € de support système et 500 € pris en charge par le syndicat des Ecollets,

Il a eu un contact avec le SIDEC qui a précisé que le contrat est signé pour 1 an avec tacite reconduction pendant 6 mois. Le Sidec avertira les modifications de tarifs un mois avant. On peut résilier dans un délai de 3 mois avant l'échéance.

Après délibération, la commune accepte à l'unanimité la convention d'adhésion et autorise le maire à signer la convention.

4 – Changement de gérant à l'épicerie bar des Couloirs

Une délibération dans ce sens a déjà été prise le 25 février 2016 mais il convient de délibérer à nouveau, Messieurs Bertolotti Simon et Perrier Cornet Johan ayant souhaité modifier la date de transfert (initialement prévue le 1^{er} avril, ce transfert ne se fera que le 1^{er} juillet)

Après délibération et vote, le conseil accepte à l'unanimité le changement de gérant à l'épicerie bar par transfert de bail au 1^{er} juillet 2016.

5 – Intégration de travaux sur le Système Informatique Géographique (SIG) du SIDEC

Suite aux travaux d'assainissement rue de la Millère, rue en Bonneville et au lotissement; il conviendrait d'intégrer les plans de recolement de ces 2 réseaux sur le SIG pour un montant de 230€ par opération.

Après délibération et vote, le conseil accepte à l'unanimité l'intégration de ces travaux sur le SIG du SIDEC pour un montant total de 460 €. Les crédits seront portés en investissement au budget.

6 – Lotissement

Mandat de vente pour la parcelle n°4 à l'agence OptiHome.

Monsieur DELHAYE, de l'agence OptiHome a déjà les mandats de vente pour les parcelles du lotissement sauf la n°4 (sur laquelle il y avait une option d'achat qui n'a pas été réalisée). Monsieur Delhaye a proposé un acheteur. Il faut signer avec lui le mandat de vente pour cette parcelle.

Après délibération et vote, le conseil accepte à l'unanimité la signature de ce mandat et autorise le maire à signer les documents nécessaires.

Vente de la parcelle n°4

M Christophe DANDEL a émis le souhait d'acheter la parcelle n°4 du lotissement des couloirs d'une surface de 570 m² pour un montant de 26 000 € net vendeur, sans frais d'agence pour le vendeur, avec une TVA sur marge de 4 035.48 €. Frais d'agence 3 000 € TTC.

A l'unanimité, le conseil accepte la vente à M. DANDEL au prix ci-dessus et autorise le maire ou les adjoints à signer les documents nécessaires à la réalisation de la vente.

Vente de la parcelle n°1

M Pierre ROSSI a émis le souhait d'acheter la parcelle n°1 du lotissement des couloirs d'une surface de 714 m² pour un montant de 29 998 € net vendeur, sans frais d'agence pour le vendeur, avec une TVA sur marge de 4 626,57 €. Frais d'agence 3 002 € TTC.

A l'unanimité, le conseil accepte la vente à M Pierre ROSSI au prix ci-dessus et autorise le maire ou les adjoints à signer les documents nécessaires à la réalisation de la vente.

7- Communes nouvelles

Le maire et les adjoints ont participé à plusieurs rencontres avec les maires des communes voisines pour travailler sur les possibilités de fusion de communes en vue de la création d'une commune nouvelle : avec les communes de Coiserette, Coyrière et Villard saint Sauveur d'un côté et celles de La Pesse et Les Moussières de l'autre et en font le bilan.

Après discussion et échange entre les conseillers, il apparaît que la commune n'est actuellement pas capable de se positionner pour le 30 juin.

8 - Dossier Compteurs Linky

Suite à la délibération prise le 11 mars à ce sujet, la sous-préfecture l'a déclaré illégale et a demandé de la retirer par courrier recommandé le 4 mai. Erdf a également envoyé par courrier, un recours gracieux pour que la commune retire sa délibération. La commune maintient sa position et continue à travailler sur ce dossier.

Informations diverses

- Jérôme Grenard annonce la naissance de Moise Ackerman Coustal le 24 mai 2016. Le conseil municipal est heureux de féliciter ses parents : Elodie Coustal et Jean Ackermann et son grand frère, Siméon.
- Isabelle Heurtier lit le courrier de la CCHJSC à propos du déménagement de la médiathèque semaine 44 et 45 demandant la mise à disposition du personnel communal et/ou de véhicule pour aider au déménagement des cartons entre l'ancien et le nouveau bâtiment. Les conseillers donnent un accord de principe pour mettre à disposition son agent technique.
- Mme Marie Christine Dalloz, députée, assurera une permanence le 13 juin de 14 h à 15 h à la mairie de Saint Lupicin.
- René Collignon lit le courrier reçu du président du Conseil Départemental concernant la RD25E3 proposant la réfection sommaire de la partie effondrée pour favoriser la circulation des engins agricoles sous réserve que la commune accepte le transfert de la partie actuellement interdite à la circulation. Une réponse sera faite afin d'accepter le principe de réparation sommaire mais les conseillers souhaitent avoir des informations supplémentaires sur les échéances, la nature des travaux et le budget alloué avant toute décision concernant le transfert.

- Le maire donne l'information reçue de la CCHJSC concernant l'ouverture de la piscine du Martinet depuis le 21 mai.
- La commune a répondu favorablement à la demande du cantou pour acheter une dizaine de plants de fleurs pour fleurir l'arrière du Cantou.
- Les essais de pression demandés par la SDEI ont été réalisés au niveau du lotissement. Des analyses de qualité ont également été faites. La conclusion mentionne eau conforme avec une remarque sur la turbidité qui est encore trop élevée. Cependant, malgré la conclusion de conformité, la SDEI refuse d'installer les compteurs. La commune a fait installer un compteur pour que les entreprises puissent travailler à la construction des nouvelles habitations. Une nouvelle purge et de nouvelles analyses seront réalisées la semaine prochaine.
- Le conseil des Jeunes organise une soirée apéro-débat sur le Togo, salle de Justice à partir de 18h.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le jeudi 23 juin à 20h00

La séance est close à 23h00

I.HEURTIER

A handwritten signature in black ink, consisting of several vertical strokes and a horizontal line, positioned below the printed name I. HEURTIER.